

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 24 octobre 2013, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Mélanie Erard, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Mélanie Erard, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Elle signale l'absence de MM. les conseillers municipaux Raymond Glück, Christian Schluep et Michel Jeanneret, qui se sont fait excuser. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Participe à la séance de ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant le point 4, ainsi que le point 5 de l'ordre du jour.

Mme Mélanie Erard, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Francis Daetwyler, SOC : "En vertu de l'application de l'art. 6 du règlement de notre conseil, la fraction socialiste propose une résolution sur la votation du 24 novembre. Le texte de cette résolution a été distribué aux membres de notre conseil."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Cet objet sera traité en fin de séance comme le stipule notre règlement. Nous allons ajouter un point 11 à l'ordre du jour qui sera intitulé : "Résolution"."

L'ordre du jour se présente donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013
3. Communications de la présidente et du maire
4. Plan financier 2015-2018 : information
5. Examen du projet de budget 2014 : approbation éventuelle
6. Motions et interpellations
7. Réponses aux motions et interpellations
8. Petites questions
9. Réponses aux petites questions
10. Divers et imprévu
11. Résolution

### 1. Appel

Mme Mélanie Erard, présidente : "Il nous manque un(e) secrétaire. Je demande à la fraction concernée de nous en proposer un(e)."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose Mme Nicole Leblois, AJU, comme secrétaire pour la séance de ce soir."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Très bien, avec plaisir."

Mme Nicole Leblois, AJU, prend place auprès du bureau du Conseil de ville.

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Thierry Egli (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC) et M. Vital Carnal (SOC).

Sont excusés : M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Katia Ermel (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), M. Patrick Linder (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), Mme Danièle Kiener (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet et M. Patrick Tanner.

Excusés : M. Michel Jeanneret, M. Raymond Glück et M. Christian Schluep.

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Mélanie Erard, présidente : "Nous sommes allés visiter, juste avant notre séance de ce soir, les installations de production et de stockage d'eau potable de Saint-Imier à La Raiset, et puis ensuite les réservoirs situés derrière l'Ecole secondaire. En effet, de nombreuses réflexions sont menées concernant le concept d'alimentation à moyen terme de notre cité. Je pense donc pouvoir dire au nom des conseillers de ville qui étaient présents que nous avons apprécié la démarche et que c'était très intéressant. Un grand merci à M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, ainsi qu'à M. Christian Zihlmann, chef du service de l'eau et du gaz, pour toutes les informations qu'ils nous ont données. Ceci nous aidera à prendre position sur le sujet.

Ensuite, nous avons reçu une lettre de la part des écoles du Ceff (domaines commerce, industrie, santé-social) et qui est adressé au Conseil de ville. Nous sommes donc cordialement invités aux journées portes ouvertes qui se dérouleront le vendredi 8 novembre 2013 de 17 h 00 à 21 h 00, et le samedi 9 novembre 2013 de 9 h 00 à 12 h 00. Je vous invite par conséquent à vous y rendre. On y trouve une foule d'informations sur le fonctionnement, sur la variété des offres de formation, et des possibilités professionnelles qui sont offertes aux jeunes de notre région. Pas besoin ici de rappeler l'importance fondamentale de ces établissements pour toute notre région."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas de communication."

#### 4. Plan financier 2015-2018 : information

##### *Rapport du Conseil municipal (points 4 et 5) :*

Les conseillers de ville ont reçu une documentation complète comportant 12 points, relative au projet de budget 2014, ainsi qu'au plan financier 2015-2018.

Ainsi que cela ressort de la documentation jointe, le projet de budget soumis est notamment marqué par l'évolution des charges de la commune dans le système de péréquation. Les montants prévisionnels communiqués par les services cantonaux en août 2013 ont été intégrés. Ceux-ci sont caractérisés par des charges annuelles exprimées en francs par habitant maintenues à un niveau élevé ou en progression. Ainsi, la charge pour le domaine de l'aide sociale qui a passé de CHF 431.- prévu à CHF 514.- réalisé en 2012 est prévue à CHF 472.- par habitant en 2014 comme annoncé (page 34 de la documentation). Le poste "compensation des charges" de la LPFC avait été estimé, en 2011, à CHF 88.- par habitant. Il est annoncé (page 20 de la documentation) pour 2014 à CHF 207.-. Cette progression correspond, pour notre commune, à une charge annuelle supplémentaire de pratiquement CHF 600'000.- (5000 habitants à CHF 119.-). De même, la participation communale aux traitements des enseignants est prévue à la hausse.

L'unité à temps plein (UTP) budgétée passe de CHF 127'786.- lors de l'introduction de la nouvelle LPFC en 2012 à CHF 134'120.- au budget 2014. Etant donné que notre commune compte environ 60 UTP, la hausse totale représente environ CHF 380'000.- par année, dont 50 %, soit CHF 190'000.- sont à la charge de la commune. Une part de la hausse est due aux montants liés à l'assainissement de la caisse de retraite des enseignants.

Ces éléments expliquent le déficit budgétisé de CHF 1'240'310.-, fondé sur une quotité et des taxes inchangées.

Certains éléments doivent être soulignés, en raison du rôle important qu'ils ont ou auront sur les finances communales.

La réforme de la fiscalité des entreprises est à l'étude au niveau fédéral. Elle pourrait avoir des effets très importants sur le revenu de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, dont le rôle est très conséquent à Saint-Imier. Les scénarii envisagés dans le cadre des projets à l'étude pourraient entraîner des baisses de l'ordre de 50 % pour les communes. La question de la compensation des pertes se pose pour toutes les communes. Elle sera débattue. Pour certains, la réponse doit être apportée dans le cadre du système de péréquation de chaque canton. Il s'agira de suivre attentivement ce dossier.

La caisse de pension à laquelle la commune est affiliée abandonnera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le système de primauté de prestations, au profit du système de primauté de cotisations. Plusieurs modèles de couverture sont proposés. Cependant, quel que soit le modèle choisi, il faudra compter avec des dépenses supérieures (employeurs-employés) pour des perspectives de rentes moins favorables. Le nouveau système sera discuté en 2014, et il affectera les comptes communaux à compter de 2015.

Les attributions aux fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif, du patrimoine financier et des routes ne sont prévues respectivement qu'à 54,7 %, 20 % et 72,1 %, soit CHF 635'700.- au total. Une attribution à 100 % permet, selon les normes forfaitaires recommandées, un entretien normal et complet du patrimoine communal. Une attribution inférieure à 100 % peut se traduire à terme par un retard d'entretien. Dans le cas où les comptes ont été meilleurs que le budget, les attributions ont été complétées lors de l'adoption des comptes. Une attribution à 100 % correspond à une charge supplémentaire de CHF 640'000.-.

Le montant des investissements prévus en 2014 est important, puisqu'il atteint CHF 6'184'000.- net. Ce montant est dû essentiellement au renouvellement des infrastructures dans le cadre de la réfection de la route cantonale, dont 2014 est la dernière étape, à la première étape d'assainissement des halles de gymnastique (sous réserve d'une décision positive du Corps électoral), à la réalisation du centre d'accueil et à l'équipement de terrains nouvellement mis en zone, pour autant que le nouveau plan de zones puisse entrer en vigueur.

Ce montant est supérieur aux moyens actuels de la Municipalité, compte tenu des charges auxquelles elle doit faire face. Toutefois, le maintien des infrastructures offertes impliquera sans doute des investissements non négligeables. Il sera sans doute peu facile de parvenir à un niveau d'investissement compatible avec les disponibilités de la Municipalité (CHF 2,5 à 3,5 mio) à court terme tout en répondant aux nécessités qui se profilent (patinoire, par exemple).

Pour faire face à leurs charges, les communes, dont Saint-Imier, pourraient avoir à choisir entre une hausse de la quotité d'impôt, des abandons d'investissements ou des abandons de prestations.

S'agissant des éléments particuliers, le projet de budget 2014 propose peu de changements par rapport au fonctionnement actuel qui a fait l'objet d'une analyse détaillée en 2011-2012. Les subventions au sport et à la culture demeurent inchangées (sous réserve d'une hausse unique de CHF 2'000.- à l'Ensemble vocal d'Erguël pour son 40<sup>ème</sup> anniversaire et les manifestations prévues dans ce cadre).

Le projet de budget retient, s'agissant de l'activité d'infirmière scolaire, une hausse de 250 à 472,5 par année (soit un poste à 25 %) du nombre d'heures allouées. La commission de la santé souhaiterait un engagement à 50 %; dans sa majorité, la commission des finances souhaite retenir une hausse compatible avec les défis financiers qui s'offrent à la Municipalité. Ce point pourra être tranché sur la base du rapport définitif de la commission de la santé qui sera transmis au Conseil de ville, celui-ci étant compétent pour modifier l'annexe du Statut du personnel et créer la nouvelle fonction de poste permanent d'infirmière scolaire.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2014 qui présente un déficit de **CHF 1'240'310.-**. Ce budget et ce déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.40/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 25 octobre 2012
- eaux usées : CHF 2.00/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1<sup>er</sup> avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.- (ancienne CHF 400.- jusqu'à fin 2012)).

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente : "Il s'agit d'une information, est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. John Buchs, PLR : "Nous ferons une déclaration globale sous le point 5. Nous n'avons pas de commentaire à faire pour le moment."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci. Je pense qu'il en est de même pour les autres fractions. Nous pouvons passer au point 5."

##### 5. Examen du projet de budget 2014 : approbation éventuelle

Mme Mélanie Erard, présidente : "Je passe la parole à M. le maire."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais apporter un complément d'information. Depuis l'établissement et l'envoi de l'ordre du jour, l'Assemblée des délégués du Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël s'est tenue. Il a été décidé de maintenir la taxe inchangée. Ce qui veut dire que l'alternative, ou l'information, qui est exprimée dans le préavis du Conseil municipal n'a plus lieu d'être. Le dernier tiret doit être lu de la manière suivante : "une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-)."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci beaucoup M. le maire. Je vous propose de passer en revue le budget de fonctionnement chapitre par chapitre."

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire. La parole sera donnée en cas de question.

M. Frédéric Bürki, PLR : "Le parti libéral radical a constaté une forte augmentation à la page 40 : 1 / Sécurité publique / 113.318.03 / Contrat de prestations avec la police cantonale. Nous nous demandons les choses suivantes :

1. Qu'un scénario de concept de sécurité soit présenté à notre conseil dans les plus brefs délais.
2. Nous voudrions savoir qui est responsable de la sécurité à Saint-Imier."

M. Stéphane Boillat, maire : "Tout d'abord, je vais vous expliquer comment se compose la sécurité dans la rubrique "113.318.03", qui est aussi liée à la rubrique "113.318.02". Il faut savoir qu'avec la nouvelle loi sur la police cantonale, la police unique a été introduite, et elle s'est traduite par des déplacements de compétences, puisque les compétences de sanction et d'amende sont uniquement attribuées à la police cantonale. Par contre, la responsabilité en terme de sécurité reste attribuée aux communes... "

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci beaucoup."

M. Stéphane Boillat, maire : "Attendez, je n'ai pas terminé."

...Rires...

Mme Mélanie Erard, présidente : "Ah,... . Pardon."

...Rires...

M. Stéphane Boillat, maire : "Le sujet est beaucoup plus complexe. Cette situation a entraîné une modification de la composition de notre police locale, car nous avons 4 agents. Il y a eu des réflexions pour savoir comment assurer cette sécurité, compte tenue du fait que les compétences des agents municipaux ont singulièrement diminué puisqu'ils ne peuvent intervenir que dans les cas de mauvais stationnement pour ce qui est de la répression. Alors, nous avons plusieurs systèmes d'intervention. En premier lieu, la surveillance. Celle-ci est confiée à une agence privée qui a débuté en 2012 de manière relativement importante avec l'idée d'assurer beaucoup de travaux de prévention. Pas uniquement la surveillance des amendes, mais la prévention, le passage en milieux délicats, les soirées, les fins de soirées, les passages sur l'Esplanade des collèges. C'est cette agence qui en est chargée. Concernant la rubrique : 113.018.03, contrat de prestation avec la police cantonale, il y a deux types de dépenses. La première dépense, nous n'en avons pas le contrôle puisqu'elle est liée au nombre d'interventions que la police cantonale fait pour la commune de Saint-Imier. Les communes, de manière générale, ont droit à un certain nombre d'interventions gratuites de la police cantonale. Cela peut être une personne qui appelle la police parce qu'elle voit un chien errant, parce qu'elle voit une personne excitée dans la rue et les gens s'inquiètent; ça peut être quelqu'un qui est en souci par rapport à l'état d'un voisin

ou une dispute dans un ménage mais à condition qu'aucun coup ne soit échangé. Eh bien, toutes ces interventions de la police cantonale sont répertoriées et puis les communes ont droit à un montant gratuit en fonction de leur taille. Pour Saint-Imier, le forfait que l'on ne paie pas est fixé à 50 interventions. Dès que la police cantonale réalise une intervention de plus dans l'année, elle compte le temps d'intervention, et facture à la commune. Les factures se font selon le temps d'intervention pour un prix qui est légèrement supérieur à CHF 100.- de l'heure, voire CHF 200.- s'il y a deux agents, puisque en général les interventions se font avec deux agents. L'année passée, nous avons dépassé les 50 interventions et la facture que nous avons dû régler, pour la partie qui dépassait, était supérieure à CHF 80'000.-. Cette année, nous avons déjà dépassé les 50 interventions, nous allons recevoir une facture, et nous estimons qu'elle sera aussi de l'ordre de CHF 80'000.-, voire plus si les interventions sont supérieures. Enfin, la dernière partie de cette rubrique est constituée par des heures que nous avons commandées à la police cantonale. Nous pouvons mandater la police cantonale selon deux systèmes. Le premier système c'est le contrat qu'on appelle "ressource", où l'on peut "commander et acheter" deux agents (on doit commander au moins deux agents de la police cantonale). Il faut donc faire un contrat pour au minimum CHF 270'000.- par année. Dans ce cas on peut avoir un certain contrôle du lieu, du temps, et du moment d'intervention. Si l'on ne souhaite pas conclure un contrat qui doit porter sur deux agents, on peut conclure un contrat de prestations, qui lui, concerne un certain nombre d'heures achetées sur l'année mais pour lesquels l'autorité communale ne peut pas exiger qu'elles soient faites à un certain moment. Ce sont les disponibilités des agents, et puis l'organisation du poste, qui commandent le moment ou le temps exact de l'exécution. On peut émettre des vœux, mais nous n'avons pas de garantie. Nous avons un contrat de prestations qui porte sur un montant d'environ CHF 20'000.- pour ce type d'interventions. Ce que l'on constate c'est que le système est relativement complexe pour une collectivité publique qui a la responsabilité de la sécurité, mais qui n'a pas tous les moyens d'interventions dans sa main. Nous devons trouver la bonne mesure et la bonne organisation. C'est ce que nous essayons de faire par ce panachage entre le poste d'agent administratif, les heures de surveillance, le contrat de prestations. Il y a peut-être des adaptations à faire et peut-être un modèle différent à mettre en place. Nous sommes ouverts et nous discuterons de ce genre de possibilités d'adaptation. J'aimerais signaler que dans le cadre de l'évaluation de cette nouvelle loi cantonale, il est ressorti qu'il faudrait envisager de corriger certains points et de réattribuer certaines compétences de sanctions aux communes. Par exemple, la possibilité de délivrer des amendes d'ordres dans certains domaines bien définis, les ordures par exemple, les déchets, ou le fait de jeter des déchets sur la voie publique. Et puis d'avoir la possibilité de procéder à des contrôles d'identité, chose qui ne peut plus être effectuée actuellement. Cela nécessite une modification législative. Selon les discussions que nous avons eues avec la police cantonale, on s'attend à ce que cette procédure législative cantonale soit menée avec la nouvelle période législative cantonale, donc après mai-juin 2014. Elle pourrait durer entre six mois et une année. Si ces propositions sont avalisées, on retrouverait un certain nombre de compétences. Il est certain que le degré de compétences exact des communes devrait permettre de moduler le type d'interventions, et puis, par exemple, de supprimer tel ou tel achat de contrat de prestations avec une agence privée, ou d'envisager l'opportunité d'un engagement supplémentaire. Mais tout cela mérite d'être évalué. C'est ce que nous nous efforçons de faire. J'espère avoir répondu à vos interrogations."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je vous remercie pour ces précieuses informations."

M. John Buchs, PLR : "Je me permets de rebondir après l'exposé de M. le maire. On est en train d'évaluer. On souhaite que l'évaluation ne dure pas trop longtemps. Nous souhaitons que l'on nous donne le plus vite possible un concept. Vous avez également parlé du fait qu'il est possible que l'on réattribue certaines compétences à la police administrative. Nous nous demandons si dépenser quelque CHF 100'000.- pour une agence de surveillance, c'est vraiment la solution. Nous aimerions encore savoir, et là vous n'avez pas répondu M. le maire, puisqu'il y a division des tâches (certaines sont traitées par la commission de

l'organisation du territoire et de la sécurité), qui est le chef de la police dans notre commune."

M. Stéphane Boillat, maire : "Actuellement, l'agent de la police administratif est sous ma responsabilité. Dans le cadre de l'organisation future de la commune, dans le cadre des travaux de la commission temporaire de révision du statut du personnel, il a été prévu un département "sécurité", avec une organisation un peu différente."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup, nous sommes satisfaits."

Mme Talika Gerber, PLR : "Page 74 : 8 / Economie publique / 840.318.02 / Promotion de l'économie et de l'habitat. Nous aimerions savoir quel montant a déjà été utilisé en 2013, sur les CHF 120'000.- budgétisés, et pour quel projet. Nous souhaitons également savoir quels sont les projets prévus pour 2014, pour la même somme."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je n'ai pas les montants avec moi. Ce que je peux vous dire, mais il me semble que lors de la dernière séance je l'avais déjà précisé, c'est qu'il y a notamment en cours un projet d'étude qui sera confiée à la HE-Arc gestion pour le développement d'un centre de compétence plasturgie à Saint-Imier. La commission économique et touristique se penchera également sur l'étude pour la création d'un hôtel à Saint-Imier. Ce montant je l'espère sera imputé sur le budget 2013. Comme je l'avais dit lors du dernier Conseil de ville, il a fallu mettre en place le règlement, et puis nous avons commencé à utiliser ces CHF 120'000.- à partir du mois d'août, sauf erreur, ce qui veut dire que les CHF 120'000.- ne seront pas totalement utilisés en 2013. Le solde sera, selon la base réglementaire, imputé au fonds de développement. Pour l'année 2014, la commission économique et touristique a décidé de poursuivre son travail sur la base de mandats qui seront confiés, et il a été décidé de ne pas procéder à l'engagement d'une personne tant que la réorganisation de l'administration communale n'est pas décidée. Nous ne voulons pas créer de poste alors qu'une étude, une réflexion, est en cours. La commission économique et touristique va continuer de mettre en place des mandats, mais n'ayant pas de ressource à l'interne, il est aussi difficile de lancer une dizaine de mandats en parallèle. On va essayer d'avoir, je dirais, 3-4 mandats annuels sur des thèmes prioritaires que la commission aura définis. Voilà ce que je peux vous apporter comme réponse."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci pour cette réponse."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Page 42 sur 50. Nous aimerions savoir combien coûte à la commune la SACEN. Nous n'avons pas réussi à trouver l'indication dans la partie "Electricité"."

M. Stéphane Boillat, maire : "Ces frais font partie de la rubrique : "Achat d'énergie pour la revente : 860.312.00"."

M. Francis Daetwlyer, SOC : "Je souhaiterais que ce point concernant la SACEN fasse l'objet d'une rubrique particulière. Actuellement, ceci est noyé dans la masse d'achat d'énergie."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous allons en discuter en commission des finances et l'on verra si les recommandations de l'EiCom imposent ou non des contraintes. On répondra à votre demande en fonction des contraintes."

M. Francis Daetwlyer, SOC : "Je vous remercie. Il y a certains chapitres pour lesquels je suis un fan d'autonomie communale."

M. John Buchs, PLR : "L'examen du projet de budget 2014 et le plan financier 2015-2018 ont été étudiés avec une attention toute particulière par le parti libéral radical. Dans l'intervalle, un titre en grands caractères gras faisant la une d'un quotidien régional a interpellé notre fraction. Je cite : "Bienne et Saint-Imier, un duo confronté à l'enfer des déficits". Fin de citation. Je n'ai pas besoin de vous donner la définition du mot : "enfer". Ce titre est loin d'être irréaliste, car si nous prenons le déficit prévisible du budget 2014, il s'élève à CHF 1'240'310.-, mais malgré les déficits annoncés lors de la présentation du budget depuis 2005, un seul exercice a vraiment été déficitaire, celui de 2010 avec une perte de CHF 790'874.-. Les autres exercices ont bouclé par un reliquat actif que certains appellent un bénéfice. Je mettrai tout particulièrement en exergue les deux derniers exercices. En 2011, le déficit prévisible accepté par notre conseil s'élevait à CHF 967'780.- et le résultat final est un bénéfice de CHF 423'593.-, soit une différence de CHF 1'391'373.-. En 2012, le déficit planifié était de CHF 877'700.- et le résultat final de CHF 9'606.-, soit une différence de CHF 887'306.-. Ainsi, les observateurs avertis de l'évolution de la situation financière de la commune sourient, et parfois manifestent leur mécontentement lorsque l'on parle d'augmentation de quotité, alors que les comptes bouclent avec un reliquat souvent positif après avoir déjà alimenté quelques fonds. La situation de la commune est bonne :

- la dette par habitant est de CHF 2'788.- au 31 décembre 2012, elle est nettement inférieure à la moyenne cantonale;
- les investissements bruts réalisés par exemple en 2011 s'élèvent à CHF 6'060'121.-, dont CHF 3'660'523.- par autofinancement. En 2012, CHF 3'368'398.-, dont 2'769'738.- par autofinancement;
- les dettes à moyen et long terme s'élèvent au 31 décembre 2012 à CHF 13'760'450.-, soit en recul par rapport à 2011;
- la fortune nette de la commune au 31 décembre est de CHF 9'914'388.-.

C'est donc une situation confortable qui fait l'envie de nombreuses communes et qui nous posera certainement quelques problèmes dans le rapprochement, voire la fusion avec les communes voisines. Cependant, il y a cette épée de Damoclès qui a pour nom "l'impôt sur le bénéfice des personnes morales" qui figure au budget 2014 pour un montant de CHF 4'970'000.-. Cet impôt dépend largement de la conjoncture économique suisse et internationale, les perspectives pour 2014 sont bonnes, néanmoins il est de notre devoir d'élus de prendre nos responsabilités et surtout de les assumer, car la situation actuelle peut rapidement changer. Friedrich Schiller dans les premières lignes de "Don Carlos" écrit ce qui suit : "Les beaux jours touchent à leur fin à Aranjuez". Fin de citation. Est-ce que les beaux jours touchent à leur fin à Saint-Imier ? Tel n'est pas encore le cas pour notre commune. Cependant les nombreux investissements, certains indispensables, qui devront être réalisés, y compris par Crescentia SA dont la commune est le seul actionnaire, dépasse les 30 millions. Pour ceux qui ont visité les réservoirs ce soir, il y aura aussi des investissements à faire rapidement. L'équation avec quelques inconnues à résoudre est la suivante :

- continuer d'investir dans de nouveaux projets et dans le maintien de la qualité des infrastructures existantes;
- entretenir au travers du budget de fonctionnement le patrimoine communal : routes, parcs publics, etc.;
- maintenir toutes les prestations actuelles.

En ce qui concerne le dernier point, soit maintenir toutes les prestations actuelles, le rapport du professeur Jeanrenaud de l'institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel est clair en la matière. Je cite un extrait de la page 19 dudit rapport : "les

économies doivent provenir d'un gain d'efficience, non d'une réduction de la qualité ou de l'éventail des prestations". Plus loin, "la manière dont les services sont fournis doit être examinée et au besoin modifiée. L'abandon d'activités doit être envisagé s'il apparaît qu'elles n'apportent pas une réelle utilité et ne contribuent pas à la qualité des services". Fin de citation. Aussi, avant de parler d'augmentation de quotité, il faut examiner toutes nos prestations et déceler le potentiel éventuel d'économies. L'augmentation de la quotité ne doit intervenir qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités. Augmenter simplement la quotité peut être qualifié de politique de l'autruche. La classe moyenne - nos artisans, nos commerçants, nos PME - seraient la première touchée. Cette classe sociale ne doit pas devenir "la vache à traire" des augmentations dans tous les domaines. En conclusion, et après avoir présenté nos visions, le parti libéral radical unanime approuve le budget 2014 qui présente un déficit de CHF 1'240'310.-, la quotité, et toutes les autres taxes. Le parti libéral radical soutient également les investissements prévus qui s'élèvent à CHF 6'184'000.-. Le parti libéral radical tient également à relever la qualité et la précision des informations qui accompagnent le budget : ce sont d'excellents outils de travail pour notre groupe. Aussi, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à son équipe pour l'excellence de la prestation de son service. Nous associons également à ces remerciements les autres chefs de service et la commission des finances présidée par M. le Maire M. Stéphane Boillat."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Il y a différentes définitions du mot : "enfer". Pour certains, ce lieu est pavé de bonnes intentions. Je ne sais pas si c'est à cette définition que pensait le rédacteur de ce journal, ou plutôt à la définition exprimée par notre collègue du parti libéral radical. Plaisanterie mise à part, je vais vous parler du plan financier et du budget. Je constate que le plan financier a de quoi susciter certaines inquiétudes, puisqu'il comprend des investissements importants. Il faut garder en tête que le plan financier comprend l'ensemble des investissements connus, en tous cas ceux des premières années, mais pas forcément pour les années 2017-2018, puisque les choses peuvent évoluer. On sait aussi que pour certaines raisons tous les investissements prévus ne se réalisent pas forcément. Actuellement, notre situation est satisfaisante, et nous profitons de taux d'intérêts bas. Ceci n'est pas acquis pour l'éternité, les taux d'intérêts varient. On a aussi connu, par le passé, des flambées des taux d'intérêts. Le plan financier mentionne quand même la nécessité de prendre des mesures inéluctables. J'aimerais vous rappeler certaines choses. Nous avons réalisé des investissements importants ces dernières années. Je pense que tout le monde se réjouit de voir, par exemple, l'allure de la route cantonale avec les travaux déjà réalisés. Le Corps électoral a voté un investissement d'un montant certes raisonnable, mais d'une importance stratégique déterminante, je veux parler du point d'arrêt ferroviaire de la Clef. Il était normal, légitime, et logique, que l'on mette une priorité sur ce dossier. Nous avons également pris position tout récemment sur l'assainissement des halles de gymnastique. Je relève aussi, comme l'a dit M. John Buchs, PLR, que régulièrement les impôts des personnes morales ont été souvent supérieurs aux recettes budgétées, ce dont on ne va pas se plaindre. Néanmoins, il faut quand même insister sur l'état de santé financière de notre commune et sur l'impôt des personnes morales, et de l'incertitude sur la réforme de cette imposition qui viendra, je pense, de manière assez inéluctable sur notre dépendance, et en tenant compte également de la conjoncture internationale. Le fait que le résultat des comptes est souvent meilleur que le budget, c'est une sorte d'euphorisant qui fait que les Cassandre qui auraient dit "Attention !" n'ont pas le rôle très facile, puisque les comptes bouclent avec des résultats supérieurs au budget. Enfin, toujours est-il que comme cela a été dit, il y a encore des investissements importants qui restent à réaliser. La législature 2010-2014 restera connue comme une législature où il y a eu d'importants investissements, des investissements qui ont également dû être votés par le Corps électoral. J'ai tout de même le sentiment qu'après une législature consacrée à beaucoup investir, la prochaine législature sera celle de l'assainissement des finances. Il faudra fixer des priorités, ce qui est toujours un exercice assez douloureux parce que tout le monde a toujours une bonne raison de penser que les dossiers qu'il défend sont prioritaires. En conclusion, la fraction socialiste approuve le budget 2014 tel que présenté. Nous remercions l'administrateur des finances

pour la qualité de son travail. Néanmoins, nous aimerions insister sur le fait que fixer des priorités sera extrêmement important, et je rappelle, quand même, que dans l'étude du professeur Jeanrenaud, toutes, ou la majorité, des commissions, nous ont expliqué, de manière très convaincante, qu'elles auraient besoin de plus de moyens que celles qu'elles ont à disposition. Nous n'échapperons pas à la fixation des priorités."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Sainti au devant d'un budget déficitaire ! 1,24 million de déficit prévu pour 2014, c'est énorme. On est tous d'accord sur le fait qu'on ne peut pas continuer ainsi. On a entendu M. John Buchs, PLR, ainsi que M. Francis Daetwyler, SOC. Mais on n'a trouvé personne ce soir pour demander de biffer certains investissements qui se montent à plus de 6 millions de francs quand même (alors que notre capacité financière réelle se situe à 2,5 à 3 millions d'investissements par an !). Continuons ainsi et on se retrouvera très vite trop endettés (23'700'000.- francs contre 13,6 millions aujourd'hui) tout en ayant mangé notre fortune, (10 aujourd'hui à 2 millions en 2018 selon le plan financier). On ne prendra pas de mesures ce soir, l'année prochaine j'imagine qu'aucun parti ne demandera une très impopulaire augmentation d'impôts à quelques semaines des élections. Et ensuite c'est une nouvelle législature qui va commencer et de nouveaux élus qui vont se retrouver dans une situation alarmante. Personne ne semble vraiment inquiet car à chaque fois on vous peint le diable sur la muraille et finalement lorsqu'on doit adopter les comptes en juin, on ne trouve plus trace de déficit et les fonds de réserve ont absorbés discrètement quelques centaines de milliers de francs pour ne pas présenter un bénéfice trop élevé. Depuis que je suis là, c'est arrivé à chaque fois. A force de crier au loup, on finit par ne plus y prêter attention. Mais rappelez-vous malgré tout comment se finit ce conte (avec un N et nom un MP). Bref, je ne veux pas jouer les oiseaux de mauvais augure, mais à mon avis il est urgent de prendre des mesures drastiques pour enrayer cette spirale. 1,24 million de déficit pour Saint-Imier, cela fait quand même 253.- francs de déficit par habitant, soit à peu près deux dixièmes de quotité. La ville de Biemme, réunie hier, ou plutôt ce matin, jusqu'à 1 h 30, avec plus de 120 amendements sur le budget qui est présenté, annonce un déficit de 4,4 millions de francs, soit 81.- francs par habitant (soit plus de 3 fois inférieur à Sainti) alors que la directrice des finances, la radicale Mme Silvia Steidle, demande que le Conseil de ville biennois souscrive à une augmentation de quotité de deux dixièmes. Comparaison n'est pas raison, certes, mais c'est cependant assez révélateur. Je pourrais bien évidemment, à quelques semaines de la votation sur notre avenir institutionnel, fustiger l'attitude lâche du canton de Berne qui, par cette désormais fameuse et honnie LPFC, transfère ses charges sur les communes. On peut en effet lire dans le tractandum que par cet instrument, Saint-Imier se voit gratifié d'une charge annuelle supplémentaire de 119.- francs par habitant auxquels on peut ajouter les CHF 77.55 supplémentaires pour assainir la Caisse de retraite des enseignants (CACEB). On arrive ainsi à 200.- francs par habitant sur les 250.-. On ne peut que le dénoncer, on ne peut rien faire contre cet inique transfert de charges. Si ce n'est voter "OUI" le 24 novembre prochain. Je pourrais également ajouter que la majeure partie des investissements ne concerne que des renouvellements d'infrastructure (travaux dans le cadre de la réfection de la route cantonale, halles de gymnastique). Finalement nous devons aujourd'hui payer pour des reports d'investissements non effectués auparavant. Et quand je lis que les fonds permettant un entretien normal et complet du patrimoine communal ne sont alimentés qu'à 50 % au lieu de 100 %, je me dis que finalement on fait pareil et on repousse nous aussi le problème plus loin. Ce d'autant plus que de futurs investissements colossaux attendent notre commune. Ceci a été cité par M. John Buchs PLR, (patinoire pour quelque 5 millions, acheminement de l'eau issue du puits profond des Sauges estimé à 20 millions, éventuelle nouvelle halle polyvalente pour 9 millions,...). N'en jetons plus ! Il faudra clairement opérer des choix dans un proche avenir, cela a été dit par M. Francis Daetwyler, SOC. Soit on abandonne des investissements, soit on augmente les impôts, soit on abandonne des prestations. Mais continuer ainsi serait purement suicidaire et on risquerait de se retrouver sous tutelle. Bref, malgré ce discours alarmiste et guère optimiste, la fraction alliance jurassienne recommande d'accepter ce budget tel qu'il nous est présenté. Et j'espère qu'en juin 2015 les comptes présenteront un déficit bien moins conséquent et que j'aurai crié au loup pour rien !"

Au vote, le budget 2014 qui présente un déficit de **CHF 1'240'310.-**. Ce budget et ce déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.40/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 25 octobre 2012
- eaux usées : CHF 2.00/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1<sup>er</sup> avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-)

est accepté à l'unanimité.

Mme Mélanie Erard, présidente, remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, d'avoir pris part à cette partie de séance.

Il est 20 h 14, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

## 6. Motions et interpellations

Mme Mélanie Erard, présidente, informe avoir reçu une motion du parti libéral radical.

M. John Buchs, PLR : "Motion intitulée : Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier. Notre motion est signée par 11 membres de notre fraction. M. Jérôme Lavanchy, PLR, n'a pas pu signer cette motion étant au service militaire actuellement. Le parc immobilier des immeubles du patrimoine financier de notre commune est composé de :

- rue de la Clef 37 : 10 appartements,
- rue Jacques-David 4 : 10 appartements,
- rue Jacques-David 6 : 5 appartements,
- rue Jacques-David 8 : 8 appartements,
- Office du tourisme : pas d'appartement mais deux locataires, soit le Parc régional Chasseral et Jura bernois tourisme.

Les abattoirs ayant été fermés, on peut dès lors considérer ces derniers comme faisant partie du patrimoine financier pour une éventuelle vente du bâtiment. Il en est de même du bâtiment abritant le Ceff santé-social à la route de Sonvilier, dont le canton est actuellement l'unique locataire, mais pour une période limitée dans le temps. On peut ajouter à la liste des immeubles du patrimoine financier l'ancienne école enfantine de Beau-Site, et l'école du Cerneux-Veusil. Le parc immobilier à gérer est important. Les directives du canton pour les immeubles du patrimoine financier sont claires : ces immeubles doivent avoir un rendement ce qui n'est pas le cas pour certains immeubles dont le déficit d'exploitation est payé par le contribuable. Les immeubles rue Jaques-David 4, 6, et 8, font quant à eux l'objet d'une

réglementation spéciale. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de formuler des propositions pour la gestion, voire la vente de ces derniers pour certains immeubles :

1. au travers d'une société immobilière communale;
2. ou des professionnels de la branche, soit une agence immobilière ou une fiduciaire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Conformément au règlement du Conseil de ville, il appartient au Conseil municipal de donner son avis, après quoi, le Conseil de ville décidera soit de l'entrée en matière sur la motion, soit de son refus. En cas d'entrée en matière, une commission traitera l'objet de la motion. Nous vous donnerons notre avis lors de la prochaine séance."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Vous m'enlevez les mots de la bouche. Merci M. le maire pour l'explication de la marche à suivre."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Alors, maintenant, une interpellation."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Viabilisation du quartier Champ de la Pierre. Le 1<sup>er</sup> mars 2012, notre conseil a accepté à l'unanimité un crédit d'engagement de CHF 644'220.- destiné à la viabilisation du quartier Champ de la Pierre Nord. Le rapport du Conseil municipal relevait notamment, je cite : "Le manque de terrains constructibles destinés à l'habitation familiale, pour laquelle la demande est conséquente, guette la Municipalité de Saint-Imier. Cinq parcelles sont encore disponibles dans le secteur Champ de la Pierre, sur un terrain propriété de la Municipalité. Deux des cinq parcelles ont fait l'objet d'un intérêt ayant abouti à une pré-réservation. Toutefois, ces parcelles ne peuvent être construites que si elles sont équipées.". Fin de citation. La viabilisation à notre connaissance est terminée et à part des gabarits posés pour une familiale depuis plusieurs mois, aucun immeuble n'a été construit sur les 5 parcelles. Le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de parcelles ont été effectivement vendues ?
2. Quand la première construction va-t-elle débuter ?

Lors de la même séance le parti libéral radical a demandé que l'on étudie un transport par route dans ce quartier pour la desserte de Saint-Imier et des villages voisins. Dans le message adressé au Corps électoral pour la votation du 22 septembre 2013, pour la construction de la Halte CFF à la rue de la Clef, il est écrit ce qui suit, je cite : "Dans le but d'offrir un transport public adapté dans les quartiers de Saint-Imier déjà construits, une étude a été confiée à la Conférence régionale des transports. Cette dernière a été chargée d'étudier un système de desserte interne, prenant en compte au maximum les offres existantes.". Fin de citation.

1. Où en est l'étude ?
2. Le projet sera-t-il présenté à notre conseil cette année encore ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Parmi les 5 parcelles appartenant à la Municipalité et immédiatement disponibles pour la construction dans le secteur Champ de la Pierre, 2 ont été vendues. La première fait l'objet d'une mise en construction intervenue ces jours. Deux parcelles font l'objet de pré-réservation. La dernière a été "visitée", mais aucune réservation n'est intervenue à ce jour. Les intéressés peuvent s'adresser à la Chancellerie municipale (032/942 44 32) pour acquérir un terrain constructible disponible. S'agissant de l'étude, elle devrait être disponible en novembre 2013 si tout se passe bien. Ses conclusions et propositions devront sans doute être évaluées par les commissions municipales concernées avant que le Conseil de ville ne soit en mesure de prendre une

décision fondée. Quoi qu'il en soit, si l'étude est rendue avant la prochaine séance du Conseil de ville du 13 décembre 2013, une information sera donnée, à tout le moins par le biais des communications."

M. John Buchs, PLR : "Merci M. le maire, nous sommes satisfaits de votre réponse."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bien, je n'ai pas reçu d'autre interpellation."

#### 7. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance du Conseil de ville, M. Francis Daetwyler, SOC, a déposé une interpellation intitulée : Conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises sur les finances communales. Les éléments à notre disposition à ce jour ne nous permettent pas de donner une réponse complète lors de cette séance. Cette thématique sera d'ailleurs expressément portée à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances et nous comptons pouvoir vous donner une réponse étayée lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Merci pour cette réponse. Etant membre de la commission des finances, j'attends avec intérêt la discussion qui aura lieu lors de la prochaine séance de cette commission."

#### 8. Petites questions

Mme Mélanie Erard, présidente : "J'ai reçu plusieurs petites questions. Je les prends dans l'ordre d'arrivée."

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Parlement des jeunes. Lors de notre séance du 20 juin 2013, le Conseil de ville à sa majorité a décidé de classer la motion du parti libéral radical relative à la création d'un parlement des jeunes du Haut-Vallon en raison de l'étude et de la création éventuelle d'un cyber parlement dans le Jura bernois. Le parti libéral radical souhaite être informé sur :

- l'état d'avancement du projet du cyber parlement,
- le calendrier,
- le coût du projet,
- les éventuels acteurs."

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse. : "Je vais répondre à cette petite question de la manière suivante :

- L'état d'avancement du projet du cyber parlement :  
Donc le cyber parlement et ses acteurs se sont rencontrés une fois au mois d'octobre 2013.
- Le calendrier :  
La prochaine séance est agendée au 29 octobre 2013 au CIP à Tramelan. Le calendrier 2014 n'a pas encore été agendé.

- Le coût du projet :  
Il n'est pas défini, mais des demandes de fonds ont été faites au CJB, ainsi qu'à d'autres partenaires que nous ne pouvons pas encore citer.
- Les éventuels acteurs :  
Ce sont M. Hervé Gullotti, chancelier municipal à Tramelan, M. Marc Nussbaumer conseiller municipal à Tramelan. M. Pierre-Alain Bassot, Action Jeunesse Régionale (AJR) à Malleray. M. Alain Berberat, délégué interjurassien à la jeunesse, et M. Mathieu Chaignat, président de la Commission de la jeunesse du Jura bernois. Une demande a également été faite à M. David Bassin, responsable du Centre de jeunesse à Moutier. Pour ma part, je devrais faire partie de ce "team", mais actuellement les séances sont agendées le mardi, et j'ai le Conseil municipal, où je mets la priorité."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse, pour ces informations. Je demande, quand même, à avoir régulièrement des informations pour le Conseil de ville."

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse : "D'accord."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Petite question intitulée : Montagne : dépôts de déchets sauvages. Sur les bas-côtés de nos routes cantonales des Pontins et de Mont-Soleil qui gravissent nos belles montagnes, nous y trouvons de magnifiques fleurs, de beaux sapins, des pneus et des déchets en tous genres. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal d'intervenir auprès de la direction cantonale concernée pour que des mesures soient prises à l'égard des pollueurs peu scrupuleux de la protection de l'environnement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Des mesures ont été prises. Une réponse plus précise sera donnée par M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, lors de la prochaine séance."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je me réjouis d'avoir ces réponses."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Petite question intitulée : Déchets. Le parti libéral radical a constaté ce qui suit : de plus en plus de personnes déposent leur(s) sac(s) poubelle jaune un jour avant le ramassage officiel. Il arrive même parfois pendant les fêtes officielles et les ponts que des sacs traînent plusieurs jours sur les trottoirs. Ces sacs sont parfois éventrés par des chiens, voire des renards ou tout simplement par des personnes peu scrupuleuses. Ceci donne une image pour le moins déplaisante de Saint-Imier Terre d'énergies et Convivialité, sans compter le travail supplémentaire des collaborateurs des Travaux publics qui a un coût et un prix. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de faire respecter les directives que chaque ménage a reçu, et si nécessaire de punir les contrevenants afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier."

M. Stéphane Boillat, maire : "Une réponse circonstanciée sera donnée par M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, lors de la prochaine séance."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Petite question intitulée : Voitures sans plaques. Nous avons constaté que de nombreuses voitures et remorques occupent des places de stationnement dans les cases marquées par la commune. Nous demandons que des mesures soient prises pour libérer ces places occupées illégalement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Les véhicules qui sont stationnés sur des places blanches ou bleues et qui n'auraient pas de plaques font l'objet de contrôle par la police administrative. Pour les places bleues le contrôle est très régulier. Pour les places blanches, il dépend des

disponibilités, mais ce type de contrôle fait partie des tâches régulières. Les véhicules doivent être retirés du domaine public. Chaque fois qu'un tel cas est constaté, un suivi est donné. Des mesures particulières ont été prises pour les stationnements de véhicules sans plaques sur la Place des Abattoirs, le parc de la patinoire et celui de la piscine. A force de recherches et de persuasion, les véhicules déposés sans autorisation ont été enlevés, ou sont suivis actuellement. Quant à ceux qui bénéficient d'une autorisation de la police administrative, les propriétaires s'acquittent d'une location."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci pour ces informations. Je me réjouis de voir disparaître ces voitures qui occupent des places illégalement."

#### 9. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Jean Luc Berberat, AJU, demandait de donner la quotité d'impôt de la ville de Berne et les montants perçus ou payés par cette ville et notre commune dans le cadre de la péréquation cantonale (LPFC), avec les mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes. Les réponses sont les suivantes :

1. La quotité d'impôt de la ville de Berne est de 1,54 et celle de Saint-Imier 1,75.
2. En 2013 (chiffres fondés sur la moyenne des années 2010, 2011 et 2012) :
  - au titre de la réduction des disparités (une commune paie dès que ses revenus excèdent la moyenne), la ville de Berne a payé CHF 41'458'879.- et Saint-Imier a payé CHF 502'938.-;
  - au titre des mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, la ville de Berne a reçu CHF 63'254'000.-. Notre commune n'a rien reçu."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie M. le maire pour la précision de ces chiffres. Ce que je constate, c'est que Berne obtient quand même le maximum au niveau cantonal de la péréquation financière. C'est la ville qui touche le plus en chiffres absolus. Et pour Saint-Imier, c'est CHF 300'000.- que nous versons à Berne, Thoune, Bienne, notamment pour ces 63 millions."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Est-ce que j'ose faire une remarque Mme la présidente ?"

Mme Mélanie Erard, présidente : "Non. Selon notre règlement, il est préférable de le faire dans les divers. Y a-t-il d'autres réponses ? Cela ne semble pas être le cas. Passons au point suivant."

#### 10. Divers et imprévu

M. Francis Daetwyler, SOC : "J'ai donc deux divers. Une remarque par rapport à la péréquation. Parmi les communes bénéficiaires il faut aussi citer Moutier qui reçoit en moyenne annuelle entre CHF 1'600'000.- et CHF 1'800'000.-.

Mon deuxième divers concerne le site internet de la commune. Concernant les votations nous avons deux rubriques. Il y a : "votations – élections", et puis : "résultats votations – élections. Dans la rubrique : "résultats votations – élections", la seule votation à laquelle il est fait allusion est celle du mois de juin de cette année. Il n'y a rien concernant les votations du mois de septembre 2013. Je me demande quelle est la pertinence de cette rubrique si elle n'est pas mise à jour régulièrement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre remarque."

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse : "Mme Katia Ermel, AJU, avait fait part de son inquiétude du peu de visibilité de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) envers les jeunes de plus de 12 ans. J'aimerais lui transmettre que l'EJE était présent lors du Bal des étudiants et que cette participation a rencontré un franc succès."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Cette année "Noël Ensemble" aura lieu du 5 au 7 décembre. L'année dernière beaucoup de conseillers de ville sont venus vers moi pour dire : "C'est génial, on vient donner un coup de main.". Je n'ai vu personne. Si vous voulez que ce soit à nouveau la "fête des socialistes" continuez comme ça. Autrement, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez vous adresser à moi, j'ai un "planning" à remplir."

## 11. Résolution

Mme Mélanie Erard, présidente : "Très bien, comme le prévoit notre règlement, nous devons dans un premier temps décider de l'entrée, ou non, en matière par rapport à cette résolution que vous avez reçue en début de séance."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je demande une suspension de séance."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Elle vous est accordée pendant quelques minutes."

...Suspension de séance...

Mme Mélanie Erard, présidente : "Donc, comme je vous l'ai dit, nous devons voter l'entrée en matière, ou pas, de cette résolution. Les conseillers et conseillères de ville qui sont d'accord qu'on entre en matière sur cette résolution sont priés de le faire en se levant."

L'entrée en matière est acceptée par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Résolution intitulée : Votation du 24 novembre sur l'avenir institutionnel du Jura bernois. Le 24 novembre prochain, notre population devra se prononcer sur l'avenir institutionnel du Jura bernois. Cette votation sera décisive. Un "NON" de la population du Jura bernois confirmera les choix précédents et ouvrira la voie au renforcement du statut du Jura bernois au sein du canton de Berne. Ce renforcement du statut du Jura bernois, appelé statut quo +, est en parfaite cohérence avec la proposition de l'Assemblée interjurassienne. L'Assemblée interjurassienne proposait une autre piste, soit un canton du Jura à 6 communes. Celle-ci n'a pas été retenue par le canton du Jura. Toute autre issue que le "NON" serait interprétée à juste titre comme l'expression de la volonté du Jura bernois de quitter le canton de Berne. Il s'ensuivrait une longue période d'incertitude très préjudiciable au développement de la région. Celui-ci suppose un dépassement des frontières, et non un déplacement. Le Conseil de ville de Saint-Imier invite donc la population à voter massivement "NON" le 24 novembre prochain."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Nous pouvons passer à la discussion générale."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Notre région a le privilège de vivre des moments de démocratie qui la font regarder de loin et avec intérêt. Nous comprenons que l'on souhaite donner le sentiment du législatif sur la question qui nous est soumise. Toutefois, par esprit démocratique nous allons vous montrer pourquoi nous refuserons cette résolution. Tout d'abord, nous préconisons évidemment de voter "OUI" le 24 novembre prochain. Notre région a la chance extraordinaire de décider de son avenir. Il lui est offert d'examiner ce que

devenir au moins 40 % d'un canton nouveau lui donnerait comme avantage par rapport à la situation actuelle. Il s'agit bien d'une opportunité, celle d'évaluer cette perspective puis, une fois cette évaluation faite, de décider en toute connaissance de cause et de choisir le meilleur. Il est bel et bien proposé aux citoyennes et citoyens de construire une entité nouvelle et non pas de choisir entre deux cantons existants. Il est temps d'inventer un Etat dans une forme qui n'existe pas aujourd'hui. La votation du 24 novembre prochain a le grand mérite de donner la parole aux citoyens. Ces derniers sont-ils satisfaits de la situation dans laquelle ils vivent ? Pour certains, c'est le cas. Ou bien souhaitent-ils l'améliorer ? Mais qui ne souhaiterait pas améliorer sa situation ? Poser la question, c'est y répondre : nous avons devant nous un vaste champ des possibles. Nous avons la volonté d'en débattre et d'imaginer des alternatives synonymes de progrès social, économique, politique, culturel. Construire un canton est un acte politique fort qui se traduit par des changements concrets dans la vie quotidienne des citoyens. C'est un chemin passionnant qui s'offre à nous. Un nouvel état membre de la Confédération à construire, mais aussi des nécessités d'équilibre régional, sans occulter des relations particulières et concrètes à prévoir avec Bienne, et un ancrage fort dans l'arc jurassien. Nous avons les qualités et les capacités dans notre région pour les relever, et pour proposer à nos concitoyennes et concitoyens un projet séduisant. L'histoire, la topographie, la langue, la culture, le tissu économique, les opinions politiques exprimées lors des votations fédérales, le tissu social, les nombreuses associations culturelles, sportives, professionnelles, actives à l'échelle interjurassienne, les institutions communes, les lieux de formation, les infrastructures de transport, et même la Tête de moine montrent les liens et la profonde connivence entre les deux régions. L'appartenance à un nouveau canton romand et suisse offrira une série d'avantages considérables : la région existera sur la carte romande, elle sera représentée auprès de la Berne fédérale et sera mieux visible sur les plans économiques et culturels. Ses autorités seront proches, son poids politique passera d'un peu plus de 5 % à près de 50 %. Nous serons représentés tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats, et nous pourrions devenir d'un coup 1/46<sup>ème</sup> de toute la Suisse, agir et peser directement là où se prennent les décisions. Ce serait pour le Jura bernois plus de moyens humains, financiers et politiques consacrés à ses ambitions. Notre vallon aura plus de poids, pour se consacrer à son développement et surtout à ses liaisons routières actuellement déficientes. Il s'agira de collaborer en partenariat avec Bienne, en risquant moins de devenir le satellite d'une grande ville. Les cantons sont des forces et des moteurs importants de la Suisse. Si nous pensons que nous réussissons bien en étant 5 % du canton, il n'y a pas à douter que nos capacités nous apporteront encore plus de succès en étant plus de 40 % d'un canton nouveau. Nous pensons qu'il vaut la peine d'évaluer ces possibilités. Le "OUI" nous permet de le faire, et si le projet qui résultera du processus ouvert ne nous convainc pas, nous pourrions le refuser. Pour ces motifs, la fraction alliance jurassienne et les autres personnes qui refuseraient cette résolution du Conseil de ville proposent de voter "OUI" le 24 novembre prochain."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci M. Jean Luc Berberat, AJU. Quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je ne suis pas surpris des déclarations de M. Jean Luc Berberat, AJU. C'est quelqu'un de cohérent. Je ne vais pas reprendre l'intégralité de ce débat, autrement, nous allons finir à la même heure que le Conseil de ville de Bienne de hier soir. Permettez-moi d'évoquer quelque chose à laquelle j'ai déjà fait allusion. Je crois que le travail qui consistait à savoir en quoi pourrait consister un Etat réunissant le Jura et le Jura bernois a été fait par l'Assemblée interjurassienne. Tout le monde, à l'époque, et ceci n'est pas si vieux, c'était en 2009, avait trouvé extrêmement positif et extrêmement fouillé le travail qui avait été fait. Une des conclusions de ce rapport disait que pour que le canton soit viable cela impliquait une réforme administrative massive avec des fusions de communes à large échelle. Avec un appareil étatique aussi léger que possible, et aussi le renoncement à toute infrastructure ambitieuse. Avec les travaux de l'Assemblée interjurassienne nous savons ce que pourrait être un canton réunissant le Jura et le Jura bernois."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Je pense que nous pouvons passer au vote."

Au vote la résolution est acceptée par 13 voix pour, 7 voix contre. Il y a 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 44.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
La présidente :            Le vice-chancelier :